

REPRÉSENTER LES ÉTUDIANT·E·S EXTRA-EUROPÉEN·NE·S DANS LE DISCOURS POLITIQUE SUISSE (1900-2015) : GARANTIE DE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE OU CONCURRENCE À REFRÉNER ?

MATTHIEU GILLABERT, Domaine histoire contemporaine, Université
de Fribourg, matthieu.gillabert@unifr.ch

YVONNE RIAÑO, Institut de géographie, Université de Neuchâtel,
yvonne.riano@unine.ch¹

RÉSUMÉ

Cet article contribue à notre compréhension de la représentation des étudiant-e-s étranger-e-s dans les discours politiques suisses. Il adopte une perspective historique en examinant comment les étudiant-e-s extra-européen-ne-s sont représentés dans les discours mobilisés au niveau national entre 1900 et 2015. Ces étudiant-e-s apparaissent comme étant soit un atout, soit une menace. Dans le premier cas, ces représentations servent à légitimer des politiques migratoires visant à renforcer la compétitivité économique mondiale de la Suisse. En revanche, le second type semble créer un danger qui peut s'avérer utile pour renforcer l'identité nationale, protéger les travailleurs suisses et maintenir les valeurs traditionnelles de genre.

***Mots clés :** étudiants étrangers, représentations, discours politique, mobilité académique, Suisse.*

INTRODUCTION

Les étudiant-e-s ayant traversé des frontières nationales pour poursuivre leur cursus sont actuellement au centre de l'intérêt politique. Plusieurs gouvernements de pays très industrialisés les considèrent comme des ressources précieuses qui

¹ Les deux auteur-e-s ont également contribué à cet article. Nous avons donc choisi un ordre alphabétique.

peuvent combler la pénurie en personnel hautement qualifié à laquelle ils sont confrontés (RIÑO *et al.*, 2018). La Suisse ne fait pas exception. Suite à l'initiative du conseiller national Jacques Neiryck, le Parlement suisse a approuvé en 2011 une nouvelle loi facilitant l'admission et la résidence des étudiant-e-s extra-européen-ne-s en Suisse. Les débats parlementaires à cet égard semblent constituer, dans le discours politique suisse, un point d'inflexion dans l'évolution des représentations que la classe politique suisse se fait de ces étudiant-e-s.

L'intérêt pour les étudiant-e-s étranger-e-s remonte au début du xx^e siècle. À l'époque, le paysage universitaire suisse se renforce considérablement. Après l'échec de la construction d'une université fédérale dans le sillage centralisateur de 1848, plusieurs universités cantonales voient le jour vers la fin du siècle. Le nombre d'étudiant-e-s suisses, principalement issus de la classe aisée, est alors faible par rapport à l'essor rapide de ces universités. Habités aux études à l'étranger, ils ne remplissent pas les auditoriums et l'apport des étudiant-e-s étranger-e-s est donc nécessaire à la pérennité de ces jeunes établissements. Ces personnes scolarisées à l'étranger deviennent une solution au problème, car leur nombre dans les universités suisses est élevé en comparaison internationale; depuis la fin du xix^e siècle, leur proportion n'a presque jamais été inférieure à 20% (voir figure 1). La Suisse se trouve parmi les cinq premiers pays accueillant des étudiantes et étudiants venant de l'étranger (OECD, 2015).

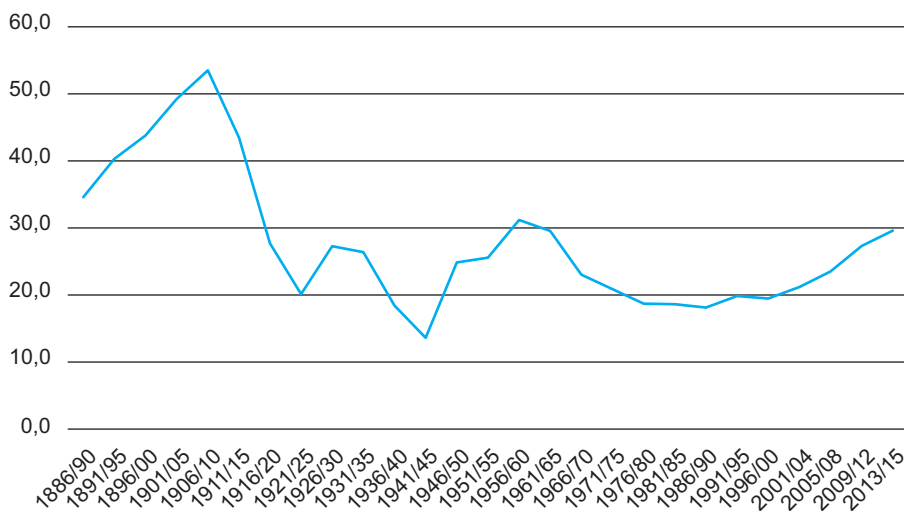


Figure 1: Pourcentage d'étudiant-e-s étranger-e-s dans les hautes écoles suisses (universitaires, spécialisées et pédagogiques) entre 1896 et 2015².

² Cette compilation à partir de chiffres de l'OFS (tableau 15.2.1.4.5; chiffres à disposition sur www.bfs.admin.ch) donne un ordre de grandeur qui ne tient pas compte de la distinction entre étudiant-e-s ayant le certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger et étudiant-e-s étranger-e-s ayant obtenu ce certificat d'accès en Suisse.

La présence croissante des étudiant-e-s étranger-e-s depuis la fin du XIX^e siècle interroge sur la manière de les représenter dans les discours politiques suisses au cours des XX^e et XXI^e siècles. Leur accueil est-il lié à des préoccupations économiques (attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée), académiques (internationaliser l'enseignement supérieur) ou politiques (former des élites favorables au développement du pays)? Ou au contraire la personne scolarisée à l'étranger est-elle un facteur perturbant le marché du travail en tant que concurrente, voire l'identité suisse en important d'autres modes de vie? De plus, comprendre cette généalogie du discours politique revêt un grand intérêt académique. Selon Foucault (1971), les discours sont plus que des façons de penser et de produire du sens. Ils sont en effet susceptibles d'influencer concrètement des politiques, à l'instar des politiques éducatives et migratoires à l'égard des étudiant-e-s étranger-e-s. Nous postulons ainsi que les représentations produites par le discours politique sur ces étudiant-e-s peuvent créer des systèmes de significations qui vont légitimer certaines politiques suisses d'immigration. À quelques exceptions près (KELLER-GERBER, 2016; BOLZMAN, 2011), ce sujet a jusqu'ici peu retenu l'attention dans la littérature scientifique internationale et suisse. Le but de cet article est de contribuer à combler cette lacune scientifique.

La présente étude débute par une mise au point conceptuelle autour de «l'étudiant-e étranger-e», du «discours» et des «représentations sociales», puis sur les méthodes et les sources mobilisées pour cette recherche. La deuxième partie retrace la généalogie de représentations liées aux étudiant-e-s étranger-e-s pendant le XX^e siècle et la troisième partie interroge les types de représentations mobilisées lors des débats parlementaires menant à l'acceptation de la loi Neiryneck en 2011 visant à faciliter l'admission et l'intégration des étudiant-e-s des pays hors de l'UE, titulaires d'un diplôme universitaire suisse.

CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE

L'étudiant-e étranger-e forme une catégorie pluridimensionnelle : son statut d'étudiant est lui-même multiple (sexe, nationalité, niveau et voie d'études, distinction entre étude de courte durée ou de longue durée); il/elle peut venir par attirance pour la réputation d'une haute école ou d'un professeur, également comme réfugié politique, économique ou religieux, comme malade de la tuberculose, comme époux-se ou encore parce qu'il/elle est obligé de s'insérer dans le marché du travail pour subvenir à ses besoins. Ce projet migratoire peut porter sur une partie ou la totalité du cursus, avec éventuellement la perspective d'une installation définitive, ou encore un-e migrant-e par mariage peut devenir un-e étudiant-e étranger-e ou vice-versa. Ce projet concerne donc non seulement l'étudiant-e, mais également des cercles plus larges : famille, université de départ, université d'arrivée, université d'avenir. Il peut également évoluer en cours de route.

Malgré cette variété des trajectoires, nous partons du postulat que le contenu du discours politique se fonde en grande partie sur des catégories généralisantes (WODAK, 2011). La notion de «discours» que nous utilisons ici se réfère à des groupes d'énoncés qui structurent la pensée. Ils universalisent, souvent implicitement, une vision particulière du monde et positionnent les sujets par rapport à elle (FOUCAULT, 1971). Dans leurs représentations des étudiant-e-s étranger-e-s, les discours politiques, qu'ils soient véhiculés par des documents officiels, la législation

ou la rhétorique politique (McDOWELL, 2003), peuvent donc influencer de façon importante la formulation des politiques migratoires et éducatives. Pour VAN DIJK (2004, p. 15), les discours politiques sont particulièrement importants, «*parce que la position législative ou politique des émetteurs les place dans le creuset du pouvoir et de l'influence du discours, là où celui-ci n'est pas simplement des mots vides, mais a la force directe de la loi et de la réglementation*».

Nous défendons ainsi l'idée que les représentations de l'étudiant-e étranger-e, véhiculées par le discours politique et, plus largement, par les médias, créent des systèmes de vérité qui participent à la légitimation de politiques spécifiques. Multiples, celles-ci sont issues à la fois de stéréotypes, d'images de l'Autre, d'opinions d'experts et de statistiques sélectives. Elles permettent d'inclure ou d'exclure les étrangers, ainsi que de promouvoir, puis de reproduire les institutions académiques en tant que telles. Ces représentations, en articulant perceptions et décisions politiques, peuvent être considérées comme des facteurs de transformation sociale (MOSCOVICI, 2003). Elles habitent les discours politiques et influencent les décisions en matière de régulation des flux, d'organisation de l'accueil, de contrôle des individus.

Dans le cadre de cette étude, nous avons principalement utilisé deux méthodes qualitatives : l'analyse de contenu et l'entretien semi-directif. Pour la période du xx^e siècle, des documents produits par l'Assemblée fédérale (AF)³, liés principalement aux débats sur l'octroi des premières bourses de la Confédération, ont été analysés : c'est un moment clé où est débattue, pour la première fois au niveau des Chambres fédérales, la question de l'apport des étudiant-e-s étranger-e-s et de leur accueil. Ces sources institutionnelles sont croisées avec des extraits de la presse quotidienne et spécialisée. Dans ce cas, l'analyse s'est limitée aux discours des acteurs liés aux principales institutions gouvernementales et universitaires en charge de la politique académique.

Pour le xxi^e siècle, l'analyse de contenu porte sur les procès-verbaux des débats sur le projet de loi Neiryneck, menés entre 2008 et 2010 par le Conseil national et le Conseil des États. En outre, pour compléter ces documents officiels, un entretien semi-directif a été réalisé avec Jacques Neiryneck, l'initiateur du projet de loi visant à faciliter l'admission et l'intégration des étudiant-e-s provenant des pays hors de l'UE, au sujet de ses motivations et de ses représentations de l'étudiant-e étranger-e.

TROIS SYSTÈMES DE REPRÉSENTATIONS FORGÉS AU TOURNANT DU XX^e SIÈCLE

Les représentations de l'étudiant-e étranger-e sont bien présentes dans le discours politique au moment où se constitue le paysage universitaire suisse, à la fin du xix^e siècle. À la même période se cristallise la «question des étrangers», qui correspond à la diffusion d'un sentiment croissant de crainte face à l'immigration (ARLETTAZ et ARLETTAZ, 2004). Les étudiant-e-s étranger-e-s constituent alors un groupe démographique marginal : le seuil des deux mille individus est franchi lors

³ Le bulletin officiel et les procès-verbaux de l'AF et la *Feuille fédérale* (FF), disponibles sur la plateforme des Archives fédérales (<https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch>).

de l'année académique 1901-1902. Les étudiant·e·s étranger·e·s ne sont donc pas trop inquiétés par les débats, même si leur présence y est régulièrement mentionnée. Dans ce contexte se nouent trois systèmes de représentations.

1. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S, AGENTS DE LA « MODERNISATION » ET ATOUT POUR LES UNIVERSITÉS SUISSES

Les étudiant·e·s étranger·e·s procurent d'abord une marque d'attractivité – scientifique, économique – aux universités suisses qui deviennent des centres de connaissance globale. Ce rayonnement retombe plus largement sur les États qui les accueillent. Dans le sillage des progrès technologiques du XIX^e siècle, les étudiant·e·s représentent la promesse de former une élite capable de conduire le progrès économique de leurs pays. Bien qu'il y ait encore peu de politiques d'aide à la mobilité, les étranger·e·s constituent aussi un atout pour les jeunes universités suisses, puisqu'ils fournissent les contingents d'étudiant·e·s nécessaires à leur fonctionnement. En 1913, à l'Université de Genève, 80 % des étudiant·e·s ne sont pas suisses (MYSYROWICZ, 1975). Cette représentation est d'autant plus positive que peu d'entre eux s'installent alors après leur diplôme. Après la Première Guerre mondiale, la proportion et le nombre des étranger·e·s diminuent à cause d'une augmentation du nombre d'étudiant·e·s suisses et d'une diminution des flux d'étudiant·e·s en provenance de la Russie et des pays d'Europe centrale. Elle reste toutefois essentielle au fonctionnement des universités.

De la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1960, décennie de la première massification universitaire qui voit doubler les effectifs d'étudiant·e·s, la proportion des étudiant·e·s étranger·e·s est aussi en augmentation (voir figure 2). Elle est surtout caractérisée par la reprise des flux de proximité, en particulier en provenance de la République fédérale allemande, qui augmentent au cours des années 1960. Durant cette période de prospérité économique, les étudiant·e·s étranger·e·s bénéficient d'une image positive ; on compte peu d'entraves spécifiques à destination de cette population dont le tiers se trouve à Genève. Dans cette ville, ce type de représentations contribue à stimuler le projet de construction d'une cité universitaire qui démarre en 1953 (*Journal de Genève*, 21 mars 1953).

Par ailleurs, on observe au même moment une nette progression du nombre d'étudiant·e·s d'Afrique et d'Asie après 1955 (voir figure 2). Dans le contexte de la décolonisation, les pays industrialisés se lancent dans des politiques visant soit, dans le cas des puissances coloniales, à former des cadres parmi les colonisés, soit de manière plus générale à un rattrapage technologique des pays en « développement ». De plus, la compétition scientifique qui s'accroît au cours des années 1950 dans le contexte de la guerre froide se joue aussi dans le « tiers monde » : les blocs socialiste et capitaliste rivalisent pour former des élites dont ils espèrent la fidélité une fois qu'elles accéderont au pouvoir.

Plusieurs institutions, en particulier l'œuvre de Saint-Justin mise en place en 1927 par l'évêque François Charrière à Fribourg, sont déjà actives dans l'octroi de bourses à des étudiant·e·s de ces pays. Elles devancent la Confédération qui ne s'engage que tardivement dans ce processus global : la timidité de la politique extérieure dans le domaine de la formation et le fédéralisme du système universitaire suisse constituent d'importants obstacles à une politique plus centralisée et volontariste.

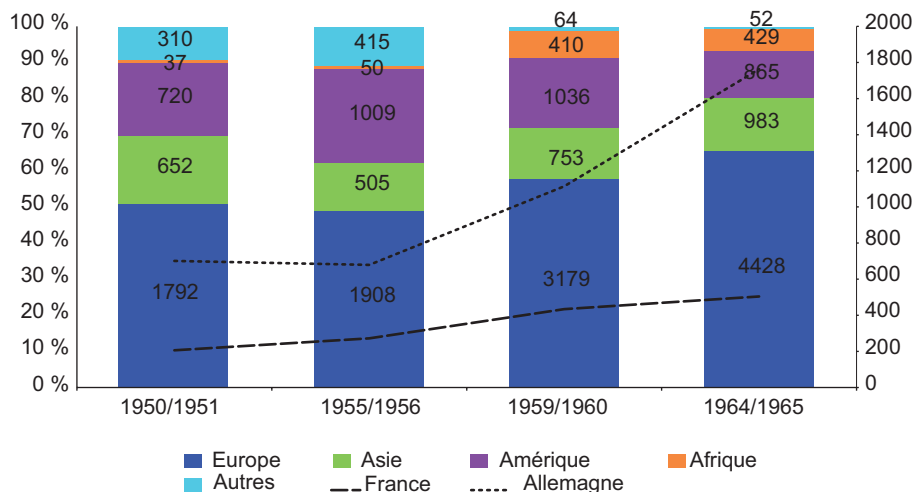


Figure 2: Répartition géographique du nombre d'étudiant-e-s étranger-e-s en Suisse, 1950-1965⁴

L'augmentation du nombre d'étudiant-e-s extra-européen-ne-s, antérieure à la création des bourses de la Confédération, influence pourtant les représentations au sein des structures en charge de l'accueil. À partir de 1956 émergent les premiers projets de distribution de bourses d'études pour les pays «sous-développés». Bruno Bösch, directeur de l'Office central universitaire suisse, joue alors un rôle central dans ce processus. Il participe notamment aux séances de la Commission de coordination pour les relations culturelles avec l'étranger qui rassemble des acteurs culturels, économiques, diplomatiques. Des organisations comme l'Aide suisse à l'Europe, également affiliée à cette commission et active dans les projets de formation, cessent alors leurs activités consacrées aux reconstructions de l'après-guerre et les redirigent vers les pays du Sud (MILANI, 2013, p. 260-263). Ainsi, l'image de l'étudiant-e étranger-e en tant que membre d'une future élite capable de relever les défis du sous-développement domine cette période.

Dans son rapport, Bösch reconnaît qu'il n'est pas possible d'attendre, de la part des pays d'origine des boursiers, de la réciprocité. Cependant, cette politique se justifie par le prestige des hautes écoles du pays et par le rang que doit conserver la Suisse dans la compétition mondiale du savoir. Explicitement, Bösch confirme que ces nouveaux étudiant-e-s étranger-e-s sauront être reconnaissants envers la Suisse, car «ce sont des personnes qui occuperont des positions clés dans la vie culturelle et économique de leur pays»⁵. Cette aide est avant tout destinée aux étudiants de pays économiquement défavorisés: le «tiers monde», mais également certains pays

⁴ Tableau réalisé grâce aux chiffres de l'Annuaire statistique de la Suisse, Berne: Bureau fédéral de la statistique, 1950, 1955, 1959-1960, 1965.

⁵ Traduit de l'allemand par l'auteur.

européens plus pauvres (Grèce), ou desquels viennent des réfugié-e-s politiques (pays du bloc communiste) (BÖSCH, 1956).

Ce plan aboutit, en 1960, à la proposition du Conseil fédéral d'octroyer une centaine de bourses (soixante pour le « tiers monde ») et de créer une commission fédérale pour les distribuer. Les bourses doivent permettre d'effectuer une formation universitaire complète en Suisse (MÜHLHEIM, 1993). Les futurs étudiant-e-s continuent d'être porteurs de prestige, car ils proviennent de pays dont « *l'importance dans l'ordre politique, économique et social s'accroît constamment* ». Surtout, argumente le Conseil fédéral, si la Confédération remplit ainsi ses obligations, « *nous serons en droit d'espérer que, rentrés chez eux, ils penseront et agiront en amis de la Suisse* » (FF 1960, p. 1308).

Dans le contexte de la guerre froide, l'image de l'étudiant-e étranger-e comme agent modernisateur des pays du « tiers monde » est renforcée en concurrence avec le bloc communiste, lui-même aussi engagé dans d'importantes politiques de mobilité académique Sud-Est. Dans les discussions du Conseil national au sujet du projet de bourses, on retrouve donc un système de représentations mâtiné de guerre froide. C'est précisément à ce moment-là que l'URSS inaugure à Moscou l'Université de l'Amitié des Peuples destinée à recevoir des étudiant-e-s des marges de l'URSS et du « tiers monde ». Les parlementaires suisses voient dans les étudiant-e-s africain-e-s et asiatiques une future élite qui n'aurait pas encore de convictions politiques et qu'il faudrait rapidement attirer vers le bloc capitaliste. Pour Karl Bachmann, député chrétien-social schwytzois, auteur d'une motion enjoignant le Conseil fédéral à améliorer le soutien à la mobilité des étudiant-e-s du « tiers-monde », ce geste procède de principes à la fois économiques, politiques et chrétiens (*Bulletin de AF*, 1960, p. 837).

2. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME POPULATION VULNÉRABLE À SOUTENIR

Un deuxième système de représentations des étudiant-e-s étranger-e-s est lié aux politiques d'assistance, qu'elles soient médicales, humanitaires et politiques. L'étudiant-e étranger-e renvoie ici plutôt à l'image d'une population vulnérable qu'il s'agit à la fois de soutenir, mais aussi de contrôler. Ce type de représentations est donc particulièrement ambigu. Les étudiant-e-s des minorités nationales de l'empire russe et des Balkans nourrissent les premières représentations de ce registre en trouvant en Suisse un refuge politique.

Cette image se renforce pendant la Première Guerre mondiale avec l'essor de la politique humanitaire : à la suite d'initiatives privées, la Confédération accepte de recevoir sur son territoire des soldats étrangers ayant interrompu leurs études à cause du conflit, puis faits prisonniers et souvent malades. Dès 1918, ces jeunes hommes peuvent poursuivre leurs études dans les universités suisses qui développent des programmes spéciaux en vue d'une reconnaissance des diplômés (DELUZ, 1920). Par la suite, la Confédération soutient le projet de sanatorium universitaire international de Leysin, idée lancée par Louis Vauthier en 1928. Bien que cette idée ne se concrétise pas, l'engagement fédéral vise à éviter aux étudiants malades, travailleurs intellectuels qui seraient plus que d'autres menacés par la dépression morale, de

sombrier dans la solitude et à leur permettre de «*jouer un rôle utile dans la société*» (FF 1930, p. 926).

Cette image de vulnérabilité accompagne la mise en place de la politique fédérale des bourses. À côté de l'étudiant-e prometteur-euse, il y a bien celui dans le besoin et dans la solitude. Dans les débats parlementaires, on perçoit une attitude quelque peu paternaliste face à des personnes considérées comme déracinées. Ainsi, Olivier Reverdin, libéral genevois, auteur d'un postulat sur le sujet, souligne qu'il «*est extrêmement dangereux, en effet, d'abandonner à leur sort, dans nos villes, les étudiants étrangers, surtout les étudiants qui viennent des pays d'outremer. Ils ont de la peine à se loger; ils sont isolés, désemparés*» (*Bulletin de l'AF*, 1960, p. 845). Certes, les boursier-e-s ne représentent qu'une petite minorité des étudiant-e-s étranger-e-s en Suisse, mais ils témoignent de l'image que renvoient ces étudiant-e-s extra-européen-ne-s dans le discours politique. Pour le Genevois, il ne faut pas que la Confédération se contente de financer la venue de ces étudiant-e-s, mais elle doit s'engager à améliorer leur accueil au quotidien.

L'étudiant-e noir-e coupé-e de ses camarades suisses fait aussi l'objet d'un article à la même période dans la revue *Schweizer Schule*, d'obédience catholique. L'auteur appelle l'école à éveiller l'intérêt des jeunes Suisses pour les «pays en développement» (BÜCHER, 1960). On retrouve cette volonté, exprimée dans un rapport de Caritas, de combattre le «malaise» de la population face à ces étudiant-e-s extra-européen-ne-s: il faut améliorer l'accueil sur le plan culturel et humain pour des étudiant-e-s qui connaîtraient les mêmes difficultés que d'autres migrant-e-s extra-européen-ne-s (FOURNIER, 1984).

3. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME FACTEUR DE RISQUE

En contrepoint, les étudiant-e-s étranger-e-s sont aussi considérés comme un facteur de risque pour le système d'enseignement et pour la conduite morale des étudiant-e-s suisses. Au début du siècle, cette crainte forme un écheveau complexe dont on pourra toutefois tirer quatre fils conducteurs.

D'abord, il y a le nombre: trop d'étudiant-e-s étranger-e-s péjorent la qualité de l'enseignement. Dès 1903, le Grand Conseil bernois s'inquiète du nombre trop élevé d'étudiant-e-s «slaves» qui nuirait aux cours de médecine (*Gazette de Lausanne*, 24 février 1903). Ensuite, l'origine géographique favorise également l'inquiétude et montre qu'il y a plusieurs catégories d'étudiant-e-s étranger-e-s. En particulier, l'attention se porte sur les étudiants «russes» – appartenant en fait surtout aux minorités nationales de l'empire – ou «orientaux» dont on souligne la distance culturelle, morale et politique, voire religieuse dans le cas des étudiantes et des étudiants juifs. Des mesures sont donc prises à l'égard de certains étudiants en fonction de leur origine. En 1908, la Conférence suisse des recteurs met en place une commission chargée de coordonner l'admission de ces «étudiants russes», en réclamant des certificats au moins aussi élevés que ceux qui sont exigés dans l'empire et en organisant des examens d'entrée pour les candidat-e-s sans certificat (MASÉ, 2013): la conséquence est une diminution rapide des effectifs (*Gazette de Lausanne*, 8 mai 1909).

On retrouve également une hostilité envers les étudiant-e-s étranger-e-s politiquement engagés sur le sol helvétique. L'une des raisons de la présence importante des

étudiant-e-s de l'empire russe est justement l'exil en Suisse suite à leur opposition politique au pouvoir tsariste. Outre une présence remarquée lors des défilés du 1^{er} mai jusqu'en 1914 (VUILLEUMIER, 1994), plusieurs faits divers impliquant ces étudiants contribuent à augmenter ce sentiment. Certains débouchent sur des expulsions et, de manière générale, ils génèrent des amalgames entre étudiant-e-s russes, communistes et anarchistes. Dans un tout autre contexte, le conseiller national socialiste Paul Meierhans s'inquiète, en 1938, de voir arriver des étudiant-e-s allemand-e-s qui, pour obtenir la permission d'aller étudier à l'étranger, ont dû promettre de s'engager politiquement, à savoir se déclarer « *einsatzbereit* » en faveur du III^e Reich (DDS-476). Dans les deux cas, les autorités craignent que les étudiant-e-s suisses soient influencés par de la propagande politique étrangère et constituent une menace de déstabilisation.

La question du genre produit également une représentation péjorative de l'étudiante étrangère qui entre en contradiction avec l'image encore à peine ébauchée, à la fin du XIX^e siècle, de l'étudiante suisse. Le nombre élevé de femmes en provenance de Russie (près de 90% des étudiantes immatriculées en Suisse, KARADY, 2002, p. 53) provoque un sentiment d'anomalie avec la réalité suisse. L'ouvrage *Das Frauenstudium an den Schweizer Hochschulen*, publié en 1928 sous les auspices de l'Association suisse des femmes universitaires, souligne ce décalage des perceptions en montrant que l'accès à l'enseignement supérieur pour les femmes suisses est théoriquement ouvert mais qu'il ne doit pas supplanter l'engagement familial. Les étudiantes russes bénéficient d'une éducation secondaire et, plus présentes encore dans la filière médecine, ont en effet l'intention d'acquérir un métier pour l'exercer à leur retour au pays (TIKHONOV, 2014). D'un côté, les étudiantes russes ont préparé la voie pour l'entrée des femmes suisses à l'université. Aussi leur parcours renvoie-t-il à l'image de pionnières – certaines étudiantes étrangères revendiquent d'ailleurs ce rôle (SCHLIKOFF in HASENFRAZ-GROSS, 1951; WECKER et WENGER, 2010). De l'autre, il faut bien remarquer que les femmes restent très minoritaires (14% des effectifs d'étudiant-e-s en 1938) et les étudiantes suisses peinent à se reconnaître dans le destin de femmes souvent exilées (voir par exemple ZINGG, 1934).

Ces différentes craintes – celle liée au genre diminue à mesure qu'augmente lentement la proportion des étudiantes – se retrouvent à partir des années 1960, au moment même où la Confédération s'engage plus activement dans l'octroi des bourses. Aux bénéfices économiques et politiques, on oppose progressivement le revers: alors que les capacités des universités sont soumises à une massification rapide de la population étudiante, cette présence supplémentaire tendrait à menacer l'enseignement et le prestige de la place universitaire suisse. Alors que cette mobilité étudiante extra-européenne devait former l'élite qui comblerait le fossé économique et technologique entre le « tiers monde » et les pays industrialisés, alors qu'elle était un rempart contre l'accroissement de la menace communiste, elle deviendrait finalement un facteur de péjoration du système universitaire suisse (GILLABERT, 2013 p. 530-531) et un ferment politique incontrôlable – rappelons par exemple que l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) s'établit à Lausanne après sa dissolution par les autorités françaises en 1958 (BLUM, 2015).

Ces représentations se répercutent dans des politiques de limitation du nombre d'étudiant-e-s étranger-e-s, surtout par des mesures réglementaires avec des limitations d'âge – vingt-cinq ans à Genève – et d'accès à certaines filières,

particulièrement en médecine (JAROUSSE ; SMITH ; WOESLER, 1982). Il y a également des mesures financières : le nombre proportionnel de bourses baisse jusqu'au milieu des années 1980. Cette période marque donc l'entrée de facteurs financiers comme nouvelle forme de repoussoirs face aux personnes scolarisées à l'étranger, considérées comme des charges difficilement supportables pour les universités : en 1966, le Conseil académique de l'Université de Lausanne décide de limiter la présence de ces étudiant-e-s à un tiers (ATS, 1966). Enfin, des politiques liées à la migration contribuent également à restreindre les droits d'établissement : la durée de la formation doit être fixée à l'avance, la personne doit prouver qu'elle a les moyens financiers nécessaires, le regroupement familial leur est interdit et toute activité lucrative est contrôlée par les offices du travail (OLE, 1975).

REPRÉSENTER LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S AU XXI^e SIÈCLE : RUPTURE ET CONTINUITÉ

Le début du XXI^e siècle est marqué par la transition des pays industrialisés vers une économie de la connaissance. Les gouvernements valorisent les étudiant-e-s étranger-e-s comme ressources précieuses pour concourir dans une économie mondiale (RIANO *et al.*, 2018). En plus du besoin d'être compétitive avec de nouveaux produits et processus issus de la recherche appliquée, l'économie de la connaissance génère une demande importante en «travailleurs de la connaissance» dont le travail consiste à développer du savoir plutôt que de produire des marchandises ou des services. Dans ce contexte apparaissent une pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée et une forte concurrence pour attirer des ressources humaines limitées.

La Suisse n'échappe pas à ce phénomène. Entre 2000 et 2007, Jacques Neiryck, Luc Barthassat et Didier Berberat, trois parlementaires de la Suisse romande ayant des liens avec les milieux universitaires et entrepreneuriaux, ont reconnu les étudiant-e-s étranger-e-s formés en Suisse comme de potentiels travailleurs de la connaissance. Dans cette perspective, ils ont présenté trois motions au Parlement pour faciliter leur embauche après le doctorat. Ces initiatives ont ouvert la voie au projet de loi soumis en avril 2008 par Jacques Neiryck, parlementaire suisse et professeur à l'époque de génie électrique à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), qui ne cible pas seulement les doctorant-e-s, mais tous les diplômé-e-s. Ce texte propose de modifier la loi sur les étrangers (LEtr) de 2005 avec l'objectif de «*faciliter l'admission et l'intégration des étrangers de pays non membres de l'UE diplômés d'une université suisse*» (CURIA VISTA, 2017). Ainsi, entre 2008 et 2010, plusieurs réunions sont organisées au sein du Parlement suisse pour débattre de ce projet, et le projet de loi est finalement adopté en 2010.

L'analyse des procès-verbaux montre, d'une part, une rupture avec les représentations du siècle précédent, car les étudiant-e-s étranger-e-s sont désormais considérés comme un moyen d'accroître l'avantage économique de la Suisse dans un monde globalisé. D'autre part, on observe une continuité, car persiste l'idée que ces étudiant-e-s seraient un facteur de risque en tant que potentielle concurrence pour les diplômé-e-s suisses. Le débat continue donc d'être polarisé entre des représentations de l'étudiant-e étranger-e comme agent de réussite et comme concurrent.

1. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S, ATOUT POUR LA SUISSE DANS UNE ÉCONOMIE GLOBALISÉE⁶

Pour légitimer la modification de la loi sur l'immigration existante en faveur des étudiant·e·s étranger·e·s en provenance de pays non-membres de l'UE, Jacques Neiryck les représente devant les parlementaires suisses comme ayant de nombreux atouts en raison de leur jeune âge, de leur savoir, de leur capacité à s'assimiler et à générer des emplois. Il soutient dans son discours que le manque de personnel hautement qualifié en Suisse oblige à attirer des étudiant·e·s étranger·e·s et à les encourager à rester. Il argumente que, pour rester parmi les leaders économiques, la Suisse doit développer une activité de pointe dans des domaines spécialisés allant de la biotechnologie à la gestion de patrimoine. Selon lui, cela impliquerait un recrutement massif de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs et d'analystes financiers, hors des frontières nationales. Le monde au-delà de l'Union européenne serait donc un bassin de recrutement indispensable pour un petit pays tel que la Suisse, dont la démographie en déclin contraint à faire venir de la main-d'œuvre étrangère. En conséquence, la Suisse aurait un grand intérêt à attirer de jeunes talents, à les former conformément à ses normes et à tout faire pour les encourager à rester dans le pays (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Par ailleurs, Neiryck présente les étudiant·e·s étranger·e·s comme des ressources précieuses pour l'économie, qui seraient perdues en faveur des concurrents de la Suisse à cause d'une loi d'immigration restrictive. Ainsi, Neiryck s'interroge sur les coûts générés par une loi qui exclut du marché du travail suisse les chercheur·euse·s de pays extra-européens. Il estime que le coût de la formation d'un ingénieur, d'un médecin, ou d'un scientifique, se situerait entre un demi-million et un million de francs suisses. En conséquence, la loi sur les étrangers coûterait à la Suisse au minimum des dizaines de millions de francs chaque année. Il rappelle que cet argent public, perdu pour la Suisse, n'est pas perdu pour tout le monde : la Confédération fournirait ainsi gratuitement à ses concurrents étrangers un personnel hautement qualifié (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Quelles représentations des étudiant·e·s étranger·e·s ont été mobilisées par les parlementaires qui soutenaient le projet de loi Neiryck ? L'analyse de procès-verbaux révèle que l'argument de la compétitivité économique globale était l'un des arguments principaux. Toutefois, cet argument porte en partie sur la situation particulière des étudiant·e·s asiatiques formé·e·s en Suisse qui pourraient être des agents clés pour les entreprises suisses actives en Asie. Un des parlementaires a mentionné l'exemple d'une grande entreprise vaudoise d'informatique qui aurait une filiale au Vietnam. Selon ce député, il serait plus intéressant pour elle d'employer des Asiatiques (plutôt que des Européen·ne·s), en particulier des Vietnamien·ne·s, afin d'établir une bonne relation avec sa filiale. Un autre parlementaire a fait valoir qu'il connaît beaucoup d'étudiant·e·s étranger·e·s touchés par la difficulté d'obtenir un permis de travail alors qu'ils sont particulièrement bien qualifiés. Selon lui, ce

⁶ Dans la suite de cet article, les interventions sur le projet de loi sont paraphrasées. En conformité avec la protection des données, il n'est en effet pas autorisé de retranscrire des extraits à partir des procès-verbaux.

groupe cible peut être parfaitement intégré dans les projets d'utilité pour l'économie de la Suisse (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Enfin, l'analyse de procès-verbaux montre aussi la logique de l'assimilation culturelle évoquée par Neiryck selon laquelle les étudiant·e·s étranger·e·s auraient le grand avantage d'intégrer les normes et les valeurs culturelles de la Suisse. Selon plusieurs parlementaires, il serait préférable d'embaucher un étudiant de l'extérieur de l'Union européenne qui aurait été formé dans des écoles suisses, plutôt qu'un étudiant européen formé en France, en Allemagne ou en Espagne, qui n'aurait pas l'avantage d'avoir déjà acquis un capital culturel en Suisse.

En conclusion, dans cette première logique représentative, Neiryck et d'autres parlementaires favorables à la loi ont présenté les étudiant·e·s étranger·e·s comme un moyen d'accroître l'avantage économique de la Suisse dans un monde globalisé. De cette manière, leur discours politique est construit pour motiver les autres parlementaires à percevoir les étudiant·e·s étranger·e·s – population hautement spécialisée, formée selon les normes culturelles suisses et demandée sur le marché du travail suisse – comme un groupe non problématique. En les représentant comme de jeunes entrepreneur·e·s innovant·e·s, leur contribution potentielle à la compétitivité mondiale de la Suisse est soulignée de manière plausible.

Parallèlement, la représentation des étudiant·e·s étranger·e·s présentée par Neiryck est plutôt construite autour de personnes éduquées dans des domaines tels que l'ingénierie, la biotechnologie, la médecine et les activités financières, et formées conformément aux normes suisses. Cette représentation se reflète dans le libellé très sélectif de la législation finale. Seuls les étudiant·e·s dont les emplois potentiels ont un intérêt scientifique ou économique particulier pour la Suisse sont en mesure d'obtenir un permis de travail après leurs études. L'intérêt scientifique est défini par la loi comme un « *travail scientifique dans la recherche appliquée et le développement de produits, l'application de nouvelles technologies ou l'utilisation du savoir-faire acquis dans des activités d'intérêt économique élevé* » (FOM, 2010, p. 3). En outre, un « *intérêt économique élevé peut être présent s'il existe un besoin bien défini sur le marché du travail pour la discipline d'étude achevée, qui est hautement spécialisée et correspond à la description du poste, et si le remplissage du poste entraîne directement une création d'emplois ou des nouveaux mandats pour l'économie suisse* » (FOM, 2010, p. 3). Ce libellé semble répondre à la représentation selon laquelle les étudiant·e·s ciblés seraient avant tout des ingénieurs, des bioscientifiques, des médecins et des analystes financiers. L'étudiant·e étranger·e est ainsi représenté comme un « migrant·e modèle », dans un contexte où la politique migratoire de la Suisse devient de plus en plus sélective, ce qui est nouveau par rapport à la période précédente, mais en accord avec la tendance générale en Europe et dans le monde (DE HAAS *et al.*, 2016).

2. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME MENACE INTERNE : CONCURRENCE POUR LES TRAVAILLEURS SUISSES ET FARDEAU FINANCIER

Lors de débats parlementaires, on observe également une claire opposition à l'initiative de Neiryck que l'on retrouve principalement parmi les représentants des administrations fédérales et cantonales. L'analyse du procès-verbal montre

que pour légitimer leur opposition, ces acteurs ont construit un discours où les étudiant-e-s étranger-e-s de pays tiers sont représentés comme des concurrents potentiels des travailleurs suisses, discours relayé par l'administration depuis les années 1970. C'est ainsi qu'une personne représentante de l'Office fédéral des migrations soutient que la nouvelle loi proposée représenterait un changement de paradigme de la politique d'immigration suisse parce que, jusqu'à présent, le principe était que les travailleur-euse-s autochtones ne devaient pas être concurrencés par des ressortissant-e-s de pays tiers. Selon cette personne, il est donc impératif de protéger les travailleur-euse-s autochtones de la concurrence étrangère et du chômage.

Une autre personne représentante de l'Office fédéral des migrations a construit son discours sur le fait que les étudiant-e-s étranger-e-s représenteraient un fardeau potentiel pour les budgets cantonaux. Selon son argumentation, les cantons suisses seraient intéressés par une économie performante, mais en période de changement, ils ne voudraient pas devoir consacrer des charges sociales aux étudiant-e-s étranger-e-s. De plus, cette personne se plaint que les universités ne suivent jamais les besoins et les fluctuations économiques, mais « embauchent » des étudiants même lorsque l'économie ne va pas bien. Elle fait aussi valoir que des travailleur-euse-s hautement qualifiées, comme les spécialistes en informatique, qui ont été autorisées à séjourner en Suisse au début du XXI^e siècle, seraient devenues des chômeur-euse-s plus tard. Toujours selon cette personne, ces chômeurs pourraient éprouver de la frustration, génératrice de problèmes sociaux. Les parlementaires devraient selon lui penser à l'économie des cantons et éviter des problèmes sociaux qui pourraient potentiellement provenir d'une loi plus libérale à l'égard des étudiant-e-s étranger-e-s de pays tiers (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Enfin, pour une personne représentante des autorités du marché du travail dans le canton de Zurich, les étudiant-e-s étranger-e-s ne seraient « *pas nécessaires pour l'économie suisse* ». Elle a reconnu dans son argument que l'économie d'un canton comme Zurich a besoin de personnel qualifié étranger, en particulier dans les domaines des nouvelles technologies, de l'ingénierie et des services financiers, mais que l'Union européenne fournit suffisamment de personnel qualifié pour couvrir ces besoins. Donc, il n'est pas nécessaire de libéraliser la loi pour les étudiant-e-s de pays hors de l'Union européenne (*Procès-verbaux 2008-2010*).

En réponse à cet argument, Neiryneck a regretté que les fonctionnaires de l'administration ne reconnaissent pas que les étudiant-e-s étranger-e-s sont des entrepreneurs potentiels qui contribuent à l'essor de l'économie suisse. Selon lui, ils considéreraient que le nombre d'emplois en Suisse serait une sorte de constante naturelle, indépendante de la qualité des personnes engagées. Tout nouveau permis de séjour pousserait un Suisse au chômage, surtout si l'étranger-e est bien qualifié-e. Il s'agirait donc d'un individu à exclure en priorité. Neiryneck postule au contraire qu'un tel argument fait l'impasse sur certains faits : un diplômé de haut niveau crée des emplois, parfois en lançant sa propre *start-up*. Il illustre son propos avec l'exemple du parc scientifique d'Écublens où il y aurait alors 120 demandes de créations de *start-up*. Il rappelle aux parlementaires que les deux tiers des chercheur-euse-s de l'EPFL sont des étranger-e-s et demande si la Suisse va tuer cette branche de développement (*Procès-verbaux 2008-2010*). De plus, les permis de travail pour les étudiant-e-s

étranger-e-s seront prélevés sur les quotas annuels établis par la Confédération pour les migrant-e-s extra-européen-ne-s et n'auront donc pas d'influence sur l'effectif de l'immigration.

3. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME MENACE EXTERNE : DES CONCURRENTS POTENTIELS DANS L'ÉCONOMIE GLOBALE

L'idée que la Suisse doit former des étudiant-e-s étranger-e-s pour qu'ils puissent, à leur retour, contribuer au renforcement des capacités et des connaissances nécessaires pour le développement de leurs pays a marqué le discours politique en Suisse jusque dans les années 1990. Les débats parlementaires autour de la loi Neiryck représentent un point d'inflexion, car l'idée du retour est réfutée.

En effet, Neiryck soutient devant le Parlement que l'ancien argument selon lequel les personnes scolarisées à l'étranger seraient formées dans les universités suisses avec le seul but de contribuer au développement de leurs pays serait trompeur puisque rien n'obligerait un jeune scientifique à retourner dans son pays d'origine. Selon lui, les jeunes chercheur-euse-s des «pays en développement» ne reviendraient pas dans leurs pays d'origine, car il leur est impossible d'exercer la profession acquise en Suisse. Par conséquent, ils se rendront plutôt aux États-Unis. En outre, il fait remarquer que certains étudiant-e-s étranger-e-s, en particulier en provenance de Chine, ne viennent pas de pays dits «en développement», mais plutôt de pays développés qui seraient directement en concurrence avec la Suisse. Ainsi, la Suisse formerait massivement des cadres dirigeants de l'économie mondiale et dépenserait de l'argent public à cette fin, mais ne se permettrait pas de les recruter et de profiter de l'investissement réalisé (*Procès-verbaux 2008-2010*). De cette façon, Neiryck réfute non seulement l'ancien argument selon lequel les étudiant-e-s étranger-e-s devraient être encouragés à retourner dans leurs pays en tant qu'agents du développement économique, mais il en donne dorénavant l'image de concurrents économiques potentiels pour la Suisse.

L'analyse des procès-verbaux montre que cette prise de conscience est partagée par plusieurs députés. L'un d'eux, par exemple, fait valoir que les étudiants de l'extérieur de l'Union européenne proviennent désormais de pays qui étaient perçus auparavant comme des «pays en développement», mais qui seraient devenus des concurrents commerciaux de la Suisse, en particulier les pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Selon son argumentation, lorsque ces étudiants retournent dans leur pays d'origine, ils sont embauchés par des entreprises concurrentes et, en quelque sorte, la Suisse aurait ainsi donné à ces entreprises les armes pour la combattre. La loi sur l'immigration devrait donc être flexible pour permettre aux étudiant-e-s étranger-e-s de rester dans le pays après leurs études. À ce point il est intéressant de remarquer que les arguments des parlementaires ne reposent pas toujours sur des bases statistiques et scientifiques solides, mais plutôt sur une rhétorique conçue pour influencer le vote final.

Ces arguments ont reçu un écho favorable de la part de plusieurs parlementaires, car plusieurs d'entre eux ont signifié leur accord avec l'idée qu'il est faux de penser que les étudiant-e-s étranger-e-s reviendront dans leur pays d'origine. L'argument de la compétition a été également invoqué lors des auditions de représentant-e-s du monde académique. Selon eux, les informations sur une telle restriction de la loi sur

l'immigration de la Suisse circuleraient très rapidement par le canal des étudiant-e-s étranger-e-s et l'image de la Suisse en souffrirait considérablement. Ainsi, au lieu de venir à l'École polytechnique fédérale à Zurich ou à Lausanne (ETH), ils iront à Berkeley (*Procès-verbaux 2008-2010*). Ce sont les représentations majoritairement en accord avec l'initiative Neirynck qui l'emportent.

CONCLUSION

Cet article est une contribution aux études en nombre limité sur les représentations des étudiant-e-s étranger-e-s contenues dans les discours politiques développés à leur égard au niveau fédéral depuis le début du xx^e siècle. L'analyse montre deux grandes tendances au cours de cette période. D'un côté, les étudiant-e-s étranger-e-s sont représentés comme un grand atout pour la Suisse. Alors que les universités en avaient besoin au début du xx^e siècle pour soutenir leur essor, ils sont considérés au xxi^e siècle comme des agents d'innovation dans une concurrence économique à l'échelle mondiale. D'un autre côté, ces personnes scolarisées à l'étranger apparaissent comme un facteur de risque parce qu'elles sont trop nombreuses parce qu'elles s'engagent politiquement, ou bien parce que le désir des étudiantes étrangères de poursuivre leur profession après les études ne correspond pas à l'idéal selon lequel les femmes universitaires devraient maintenir l'engagement familial comme priorité. Cette menace perdure au xxi^e siècle, mais elle évolue: de démographique, politique et culturelle, elle devient avant tout économique. Les personnes étrangères qui restent en Suisse après les études sont représentées comme une concurrence pour les travailleur-euse-s suisses et comme un fardeau financier pour les cantons si elles perdent leur emploi. Les personnes qui quittent la Suisse après les études sont aussi représentées comme un danger, car elles deviendraient des concurrentes potentielles dans l'économie globale lorsqu'elles travaillent pour des entreprises étrangères rivales.

Ainsi, cet article montre d'abord que ces représentations construites par le discours politique n'ont pas un caractère statique, mais varient de façon significative au cours du temps. Des processus de continuité et de rupture ont été identifiés. Ensuite, ces représentations en évolution peuvent être interprétées comme une expression des besoins de développement culturel, politique et économique d'un pays. Les représentations des étudiant-e-s étranger-e-s comme un atout servent à légitimer des politiques de mobilité qui ont pour but ultime de développer les universités, d'exporter des produits manufacturés, et de favoriser la compétitivité économique mondiale. En outre, nous proposons qu'en construisant les étudiant-e-s étranger-e-s comme une menace culturelle, politique et économique, et en dépeignant les valeurs suisses comme quelque chose qui doit être défendu contre l'influence étrangère, ces types de représentations jouent un rôle, dans la construction de l'identité nationale, la protection des travailleur-euse-s suisses et le maintien des valeurs traditionnelles de genre.

Finalement, une brève comparaison entre la généalogie des discours politiques sur les étudiant-e-s étranger-e-s et sur les étranger-e-s en général souligne des parallèles et des idées récurrentes. Par exemple, à la fin du xix^e siècle, au moment de l'industrialisation en Suisse et de l'émergence des universités suisses, tant les étranger-e-s que les étudiant-e-s étranger-e-s sont vus comme une aubaine, même si cette image positive est rapidement contrebalancée, dès le tournant du xx^e siècle, par des représentations d'une population menaçante pour l'identité suisse. Au début du

xxi^e siècle, avec l'essor de l'économie de la connaissance, les étranger-e-s hautement qualifiés et les étudiant-e-s étranger-e-s ayant obtenu leur diplôme en Suisse sont perçus comme des garants de la compétitivité économique de la Suisse (RIAÑO et WASTL-WALTER, 2006).

REMERCIEMENTS

Cette publication a été rendue possible grâce au financement en partie du Pôle de recherche national «NCCR – on the move» et d'une bourse Advanced Postdoc. Mobility financés par le Fonds national suisse. Nous remercions le-la relecteur-trice anonyme ainsi qu'Étienne Piguet pour leurs commentaires fort utiles pour améliorer cet article. Finalement, que les personnes interviewées soient ici chaleureusement remerciées pour leur disponibilité à nous transmettre des informations.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources des données empiriques

- ATS, 1966: «Lausanne: pas plus d'un tiers d'étudiants étrangers!», *Journal de Genève*, Agence télégraphique suisse, 5, 12 février 1966.
- BÖSCH Bruno, 1956: *Schweizerische Stipendien für das Ausland*, 6 avril 1954, Archives fédérales suisses, E2003(A), 1970/115/95.
- BÜCHER Alois, 1960: «Die Entwicklungsländer und ihre Studenten in Europa», *Schweizer Schule*, vol. 47, 600-602.
- Bulletin de l'AF*, 1960: Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil national, 834-851.
- Bulletin de l'AF*, 1974: Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil national, 1937.
- FOURNIER Isabelle, 1984: «L'aide aux ressortissants du Tiers-Monde en Suisse romande: la situation des étudiants et des "passants"», *Documentation*, 84/1, Caritas Suisse.
- DDS-476: Réponse de Giuseppe Motta à l'interpellation Meierhans, 14 décembre 1938, *Documents diplomatiques suisses*, n° 476.
- DELUZ Auguste, 1920: *Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre 1915-1920: rapport général*, Lausanne: Petter, Giesser & Held.
- FF, 1930: «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un arrêté allouant une subvention de 500 000 francs à la fondation du sanatorium universitaire international, à Leysin (12 décembre 1930)», vol. 2, n° 51, 925-934.
- FF, 1960: «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'octroi de bourses à des étudiants étrangers en Suisse (18 novembre 1960)», vol. 2, n° 48, 1301-1317.
- HASENFRAZ-GROSS Rita, 1951: «Rund um die Zürcher Universität: Erinnerungen», *Du*, n° 11, 68-79.
- KELLER Hans, 1962: «Étudiants et stagiaires étrangers en Suisse», *Études pédagogiques*, 53, 55-62.
- NEIRYNCK Jacques, 2016 (15 avril): Entretien personnel avec Yvonne Riaño, Lausanne (enregistrement audio/transcription non publiée).

- OFS (Office fédéral de la statistique), 2005: *Internationalité des hautes écoles suisses. Étudiants et personnel: un état de la situation*.
- OECD, 2015: «Education at a glance: Indicators 2015», Paris: OECD Publishing.
- OLE, 1975: «Ordonnance limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative», 9 juillet 1975, *Recueil officiel*, cahier 29, 1417-1422.
- Procès-verbaux des commissions du Conseil national et du Conseil des États sur le projet de loi Jacques Neirynek pour faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse (22 août 2008 à 8 juin 2010). Berne: Services du Parlement, service juridique, Suisse, 100 p.
- ZINGG Rosa, 1934: «Die Universität Freiburg und das Frauenstudium», *Schweizer Schule*, vol. 20, n° 23, 1077-1079.

2. Littérature académique

- ARLETTAZ Gérald, ARLETTAZ Silvia, 2004: *La Suisse et les étrangers*, Antipodes et SHSR.
- BLUM Françoise, 2015: «L'indépendance sera révolutionnaire ou ne sera pas. Étudiants africains en France contre l'ordre colonial», *Cahiers d'histoire*, n° 126, 119-138.
- BOLZMAN Claudio, 2011: «La politique suisse à l'égard des étudiants internationaux: situation et enjeux», *Diversité canadienne*, vol. 8, n° 55, 85-88.
- DE HAAS Hein, NATTER Katharina, VEZZOLI Simona, 2016: «Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies», *International Migration Review*, 1-44.
- FOUCAULT Michel, 1971: *L'ordre du discours*, Paris: Gallimard.
- GILLABERT Matthieu, 2013: *Dans les coulisses de la politique culturelle suisse à l'étranger. Objectifs, réseaux et réalisations du rayonnement culturel helvétique durant le second xx^e siècle*, Neuchâtel: Alphil.
- JAROUSSE Jean-Pierre, SMITH Alan, WOESLER Christine, 1982: *Les étudiants étrangers: comparaison internationale des flux et des politiques 1960-1980*, Amsterdam: Institut européen d'éducation et de politique sociale.
- KARADY Victor, 2002: «La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145 (5), 47-60.
- KELLER-GERBER Alessandra, 2016: *D'étudiant étranger à travailleur étranger hautement qualifié en Suisse*, Berne: Peter Lang.
- MCDOWELL Linda, 2003: «Workers, migrants, aliens or citizens? State constructions and discourses of identity among post-war European labour migrants in Britain», *Political Geography*, 22, 863-886.
- MASÉ Aline, 2013: «Student Migration of Jews from Tsarist Russia to the Universities of Berne and Zürich, 1865-1914», in LEWINSKY Tamar, MAYORAZ Sandrine, *East European Jews in Switzerland*, De Gruyter, 100-121.
- MILANI Pauline, 2013: *Le diplomate et l'artiste*, Neuchâtel: Alphil.
- MOSCOVICI Serge, 2003: «Des représentations collectives aux représentations sociales», in JODELET Denise, *Les représentations sociales*, Presses universitaires de France, 79-103.
- MÜHLHEIM Mathias, 1993: «Experten und Stipendiaten im Kalten Krieg. Die Kriterien zur Rekrutierung von Experten und die Grundlagen der Placierung von Stipendiaten, 1960-1968», *Études et sources*, 19, 419-432.

- MYSYROWICZ Ladislav, 1975: «Université et révolution: les étudiants d'Europe Orientale à Genève au temps de Plékhanov et de Lénine», *Revue suisse d'histoire*, 25, 514-562.
- RIAÑO Yvonne, WASTL-WALTER Doris, 2006: «Immigration Policies, State Discourses on Foreigners and the Politics of Identity in Switzerland», *Environment and Planning A*, vol. 38, 9, 1693-1713.
- RIAÑO Yvonne, PIGUET Étienne, 2016: «International Student Migration», *Oxford Bibliographies in Geography*, New York: Oxford University Press, 1-24.
- RIAÑO Yvonne, LOMBARD Annique, PIGUET Étienne, 2018: «“How to explain migration policy openness in times of closure?” The case of international students in Switzerland», *Globalisation, Societies and Education*, 1-13.
- TIKHONOV Natalia, 2014: «Enseignement supérieur et mixité: la Suisse, une avant-garde ambiguë», in ROGERS Rebecca (éd.), *La mixité dans l'éducation: Enjeux passés et présents*, ENS Éditions, 35-52.
- VAN DIJK Teun, 2004: «Theoretical Background», in WODAK Ruth, VAN DIJK Teun (éd.), *Racism at the Top*, Drava: Klagenfurt, 13-30.
- VUILLEUMIER Marc, 1994: «Le Premier Mai, les émigrés et les réfugiés en Suisse (1890-1914)», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 10, 86-106.
- WODAK Ruth, 2011: *The Discourse of Politics in Action: Politics as Usual*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.

REPRESENTING NON-EUROPEAN STUDENTS IN SWISS POLITICAL DISCOURSE (1900-2015): GUARANTEE OF INTERNATIONAL COMPETITIVENESS OR COMPETITION TO BE CURBED?

This article contributes to our understanding of how foreign students are represented in Swiss political discourses. It takes a historical perspective by examining how non-European students are represented in discourses mobilized at the federal level between 1900 and 2015. Students are portrayed as being either an asset or a threat. In the first case, such representations serve to legitimize migration policies aimed at bolstering Switzerland's global economic competitiveness. In contrast, the second type appears to create a useful threat in order to strengthen national identity, protect Swiss workers and maintain traditional gender values.

Keywords: *Foreign students, Representations, Political discourse, Academic mobility, Switzerland.*

DIE DARSTELLUNG DER AUSSEREUROPÄISCHEN STUDIERENDEN IM POLITISCHEN DISKURS IN DER SCHWEIZ (1900-2015): BEDEUTENDER INTERNATIONALER WETTBEWERB, ODER EINE DROHUNG, DIE GEZÜGELT WERDEN SOLLTE?

Wie soll man die Repräsentation der ausländischen Studierenden im politischen Diskurs in der Schweiz verstehen? Anhand einer historischen Perspektive wird hier erforscht, wie die außereuropäischen Studierenden zwischen 1900 und 2015 im nationalen politischen Diskurs repräsentiert werden. Diese Studierenden erscheinen entweder als Pluspunkt oder als Drohung. Im ersten Fall dient die Repräsentation der Rechtfertigung der Migrationspolitik, um die weltweite wirtschaftliche Wettbewerbsfähigkeit der Schweiz zu verstärken. Im zweiten Fall scheint die Repräsentation der erwähnten Studierenden im Gegenteil eine nützliche Drohung zu sein, die nützlich sein kann um die nationale Identität zu betonen, die Schweizer Arbeitskräfte zu schützen und die traditionellen Gender-Werte aufrechtzuerhalten.

Stichwörter: *Ausländische Studierende, Repräsentation, politischer Diskurs, akademische Mobilität, Schweiz.*